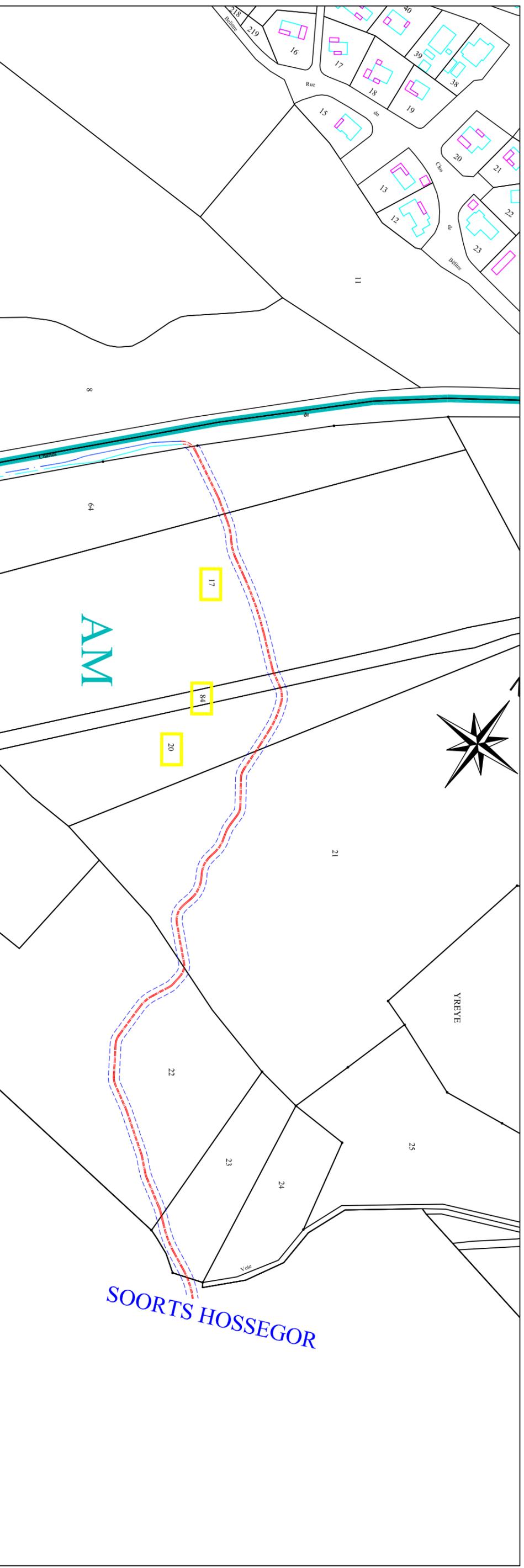




Liaisons électriques souterraines à 400 000 volts CUBNEZAIS - GATIKA 1 et 2



Légende / Dispositions projetées

- : Ligne électrique à 400 kV CUBNEZAIS - GATIKA 1 *
- - - : Ligne électrique à 400 kV CUBNEZAIS - GATIKA 2 *
- - - : Bande de Servitude de 5 mètres
- * : Enfouissement à au moins 1 mètre de la surface

- : Limite de section cadastrale
- + - : Limite de commune
- : Parcelle(s) concernée(s) par les travaux

En cas de travaux particuliers du propriétaire à l'intérieur du plan de zonage des ouvrages électriques déposé par RTE sur le portail Internet du « Guichet Unique » (), le propriétaire devra remplir une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément à la réglementation en vigueur.

DEPARTEMENT DES LANDES COMMUNE DE SEIGNOSSE

Références cadastrales

Section : AM

Parcelles : 17-84-20

Nom : COMMUNE DE SEIGNOSSE
Représenté par M. Pierre PECCASTANGS
Agissant en qualité de propriétaire
Reconnait avoir reçu 1 exemplaire du présent
extrait du plan parcellaire.
Pour accord le : / /

Signature :

ECHELLE : 1/2500

SOORTS HOSSEGOR